

Présentation brève et synthétique du compte administratif 2023 de la Mairie de SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2023. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif 2023 peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

La commune de SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE dispose de 5 budgets : son budget principal et 4 budgets annexes qui regroupent des recettes et dépenses liées à certaines activités : l'animation touristique, l'assainissement collectif, le lotissement du Clos des sœurs et la gestion des sections de bois.

Ces budgets sont divisés en sections de fonctionnement et d'investissement. D'un côté, la gestion des affaires courantes et de l'autre, la section d'investissement qui est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme et concernant des actions exceptionnelles.

1. Budget Général

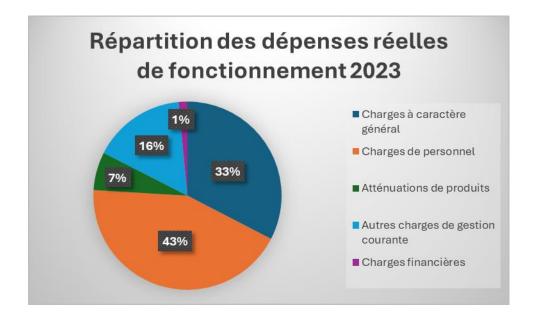
1.1. Section de fonctionnement

1.1.1. <u>Dépenses</u>

En 2023, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 652 045,57€. Elles comprennent toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services de la commune et se sont réparties comme suit :

Dépenses de fonctionnements (par chapitre)	Principaux postes	Montants
Charges à caractère général	Achat repas cantine, électricité, combustibles, carburants, eau, entretien des bâtiments et véhicules, fournitures administratives et scolaires, assurances, locations matériels, déneigement, maintenance chaudières et informatique, frais affranchissement et télécommunication, cotisations diverses, taxes foncières	184 733,17 €
Charges de personnel	Salaires des agents titulaires et contractuels ainsi que les charges salariales et patronales + frais annexes comme la médecine du travail	245 679,50€

Atténuation de produits	Reversement à la communauté de communes pour l'exercice de différentes compétences : SPANC, SDIS, Enseignement musical, centre de loisirs	37 161,31 €
Charges financières	Intérêts d'emprunts	8 631,88 €
Autres charges de gestion courantes	Indemnités aux élus, subventions aux associations, versements aux budgets annexes, contributions au Parc, à la mission locale et au cinéparc, etc.	90 494,62 €
Opérations d'ordre	Opérations non financières entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation de biens. Ces opérations ont été importantes cette année du fait de la vente de la Maison Veillon	85 345,09 €



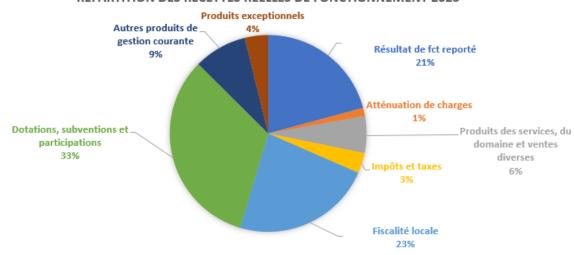
1.1.2. Recettes

En 2023, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 910 598,06 € et se sont réparties comme suit :

Recettes de fonctionnements (par chapitre)	Principaux postes	Montants
Résultat de fonctionnement	Résultat de fonctionnement 2022 reporté en 2023 sur la section de fonctionnement	180 810,27 €
Atténuation de charges	Remboursement de la rémunération du personnel absent et du supplément familiale de traitement	11 787,92 €
Opération d'ordre	Opérations non financières entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation de biens. Ces opérations ont été importantes cette année du fait de la vente de la maison Veillon	52 445,58 €
Produits et services	Charges des logements communaux, redevance d'occupation du domaine public par EDF et Orange, concessions dans le cimetière, cantine scolaire	41 628,02 €

Impôts et taxes	FNGIR, FPIC et Fonds départemental des DMTO	29 133,90 €
Fiscalité locale	Impôts directs locaux	200 315,00 €
Dotations et participations	Dotations de l'état, compensation de la TVA sur certaines dépenses 2022 de fonctionnement, aides sur les contrats aidés, versement des communes alentours pour la participation à l'école primaire	285 459,56€
Autres produits de gestion courante	Locations des logements communaux	75 784,62 €
Produits financiers et exceptionnels	Vente de la maison Veillon, annulations de mandats 2022 et remboursements divers	33 233,19 €

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT 2023



1.2. <u>Section d'investissement</u>

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- ➤ <u>En dépenses</u>: toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- ➤ <u>En recettes</u>: les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

1.2.1. Dépenses

Les dépenses d'investissement 2023 se sont élevées à 658 454,83 €. Les principales dépenses d'investissement réalisées ont été les suivantes :

- Remboursement du capital des emprunts : 208 888,59 € (montant élevé cette année car nous avons remboursé le prêt relai lié aux travaux du parc des copains du monde)
- Travaux de voirie (place des Chabagnoux et derrière la Ressourcerie, terrassement route de Clermont, fouilles au village vacances pour enfouissement d'un câble EDF) : 62 489,39 €
- Panneaux pour la mise en place des adresses dans les villages : 44 191,12 €

- Travaux de réparation des cloches de l'Eglise : 9 538,20 €
- Travaux de rénovation d'appartement communaux : 6 807,76 €
- Fin des travaux d'aménagement du parc des copains du monde : 19 610,28 €
- Changement de la chaudière gaz de la mairie : 60 283,73 €
- Achat de matériel : 8 922,83 € (chaînes de déneigement, tapis de gymnastique pour l'école, changement des boîtes aux lettres de l'ancienne gendarmerie et de la mairie, deux barnums...)

1.2.2. Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à 554 580,84 € et étaient composées de :

- Fonds de Compensation de la TVA : 92 349,23 €
- Subventions pour les travaux d'aménagement du parc des copains du monde : 212 992,00 €
- Subventions du département pour les travaux de voirie : 11 936,00 €
- Subventions du département pour l'acquisition de matériel de déneigement : 23 274,00 €
- Opération d'ordre : 85 345,09 €

2. Budget animation touristique

Le budget animation touristique regroupe toutes les dépenses liées à l'animation et au tourisme dans notre commune comme les frais liés au point services, aux animations culturelles ou encore au village vacances.

2.1. Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été de 132 964,90 € et se sont décomposées comme suit :

- 45 503,02 € de charges à caractère général (chauffage, électricité, fournitures administratives, fêtes et cérémonies, budget culture, frais de télécommunication...)
- 3 500,00 € de frais de personnel
- 81 811,88 € d'autres charges de gestion courante (versement à la SPL Saviloisirs et au syndicat touristique du Livradois)
- 2 150,00 € d'opérations d'ordre

Les recettes de fonctionnement de 2023 ont été de 146 440,67 €. Elles correspondent à des redevances (photocopies au point service), au remboursement sur rémunération du personnel, à des participations, subventions et dotations (de la CCAS EDF (environ 91 500 €), du CCE SNCF (environ 8 000 €) et du budget général) et à la location de la salle des fêtes.

2.2. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 12 662,56 € et correspondent aux travaux d'installation de bornes fixes pour les manifestations (2 662,56 €) et à une subvention versée pour la rénovation de deux chalets du village vacances (10 000,00 €).

Les recettes, d'un montant de 4 150,00 €, correspondent à l'excédent d'investissement reporté (2 000,00 €) et au montant des amortissements de l'année (2 150,00 €).

3. Budget assainissement

Le budget assainissement regroupe toutes les dépenses et recettes liées à l'assainissement collectif du bourg. Les dépenses correspondent principalement au frais d'entretien du réseau et les recettes aux redevances versées par les usagers.

3.1. Section d'exploitation

En 2023, la section d'exploitation dégage un excédent de 16 200,98 €.

Les dépenses d'exploitations sur le budget assainissement représentent 17 068,15 € et se décomposent comme suit :

- 1516,42 € de charges à caractère général;
- 1 987,00 € de charges de personnel;
- 375,19 € d'autres charges de gestion courante ;
- 210,90 € de charges financières (frais d'emprunts);
- 1 805,00 € d'atténuation de produits (reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte);
- 11 173,64 € d'opération d'ordre de transfert entre section.

Les recettes ont été de 21 372,60 € en 2023. Celles-ci se composent principalement des redevances d'assainissement collectif et pour modernisation des réseaux de collecte (16 636,60 €) et du résultat d'exploitation de 2022 reporté (12 188,55 €)

3.2. Section d'investissement

En 2023, aucun travaux d'assainissement n'a été effectué. Les dépenses d'investissement comptabilisées correspondent donc au remboursement de capital d'emprunt (6 916,77€) et à des opérations d'ordres (4 736,00 €)

Les recettes d'investissement de 2023 correspondent à des opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements d'un montant de 11 173,64 €) et à l'excédent 2022 reporté (11 474,85 €).

4. Lotissement

Le budget lotissement, créé en 2022, a pour objectif de retracer toutes les écritures liées au lotissement le Clos des sœurs. En dépenses, 7 065,55 € de travaux HT ont été réalisés pour l'enregistrement du lotissement aux hypothèques et la réalisation du terrassement pour le passage de la fibre.

Concernant les recettes, deux lots ont été vendus pour un total de 16 531,14 €HT.

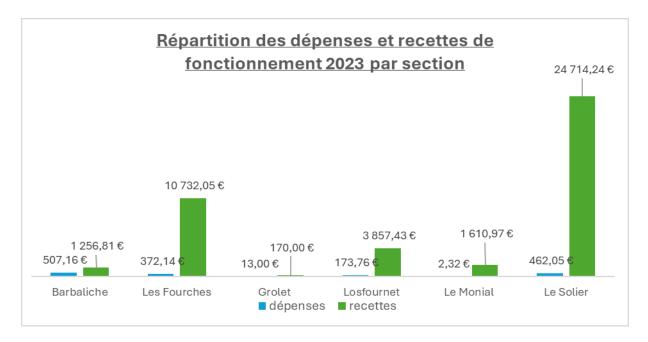
Les autres écritures correspondent aux variations de stock.

5. Budget bois

5.1. <u>Section de fonctionnement</u>

A la clôture de l'exercice 2023, le budget bois était excédentaire de 40 811,07 € en fonctionnement et excédentaire de 787,39 € en investissement.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1530,43 € (ce qui correspond principalement au paiement des taxes foncières et aux versements à l'ONF) et les recettes à 42 341,50 € (correspondant au résultat de fonctionnement 2022 reporté et à des coupes de bois au Solier, au Monial et aux Fourches).



5.2. Section d'investissement

La section d'investissement du budget bois concerne la section des Fourches.

Les recettes, d'un montant de 3 203,45 € sont dues à l'excédent de fonctionnement 2022 capitalisé en investissement et au remboursement d'une partie de la TVA sur les travaux 2022.

Les dépenses, quant à elles, se sont élevées à 2 416,06 € correspondant au solde d'exécution 2022 reporté).